**ARRETE PORTANT ATTRIBUTION DE LA PART FIXE**

**DE L’INDEMNITE SPECIALE DE FONCTION ET D’ENGAGEMENT (ISFE)**

 (acte non transmissible en préfecture)

**Le Maire** *(ou le Président)***,**

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment l’article L.714-4 et L. 714-13,

Vu le décret n°2024-614 du 26 juin 2024 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale et des fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des gardes champêtres

Vu la délibération de l'assemblée délibérante *du ……………* *(à compléter d’après votre délibération)* relative à la mise en place de l’indemnité spéciale de fonction et d’engagement (ISFE)

**ARRETE**

**ARTICLE 1er :** A compter du …………. *Madame/Monsieur …………………, (grade)*, percevra la part fixe de l’indemnité spéciale de fonction et d’engagement (I.S.F.E.) d’un montant égal à ……………. % *(indiquer le taux prévu dans votre délibération)* du traitement brut soumis à retenue pour pension.

**ARTICLE 2 :** Cette indemnité sera versée mensuellement et proratisée en fonction du temps de travail.

**ARTICLE 3** : *Le Directeur Général et le comptable* sont chargés chacun en ce qui le concerne de l’exécution du présent arrêté qui sera notifié à l’agent.

Fait à………………, le……………………

Le Maire *(ou le Président)*

Notifié à l’intéress*é/e* le :

Signature de l’agent :

Le Maire *(ou le Président)*,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Besançon, situé 30 Rue Charles Nodier, 25000 Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l’application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>,

- informe que l’intéress*é/e* peut consulter le site [www.cdg25.org](http://www.cdg25.org) pour en savoir plus sur la gestion de ses données personnelles et pour exercer ses droits.